

Coup de force : la pétition contre le permis de tuer enterrée dans la nuit, malgré 732.000 signatures

[22 juillet 2026](#) [État d'urgence](#), [Extrême droite](#)

«La Commission des Lois a décidé de classer cette pétition lors de sa réunion du 21 juillet 2026 à 0h13». Voilà le message qui apparaît en lettres rouges sur le site de l'Assemblée Nationale ce matin, sur la page de la pétition contre le permis de tuer. Dans la nuit, il n'était plus possible d'ajouter sa signature, et l'une des pétitions les plus signées de l'histoire de notre pays est enterrée par un vote conjoint des macronistes et de l'extrême droite. C'est un crachat au visage des victimes passées et à venir de la police, et de leurs proches.

Une véritable lame de fond populaire s'était pourtant levée contre ce projet totalitaire, officialisant la création d'un corps au-dessus des lois, ayant le droit de donner la mort sans rien risquer. C'est l'instauration pour les policiers d'un statut de citoyen à part. D'une caste armée ayant le droit de vie et de mort sur la population. Les policiers restent déjà quasiment systématiquement impunis lorsqu'ils tirent sur quelqu'un, mais avec la «présomption de légitime défense» c'est la garantie d'une absence d'enquête et de sanction pour un agent tueur.

Cette loi est directement empruntée aux néofascistes. Elle figure depuis des décennies dans le programme du Front National de Jean-Marie Le Pen. Un cadre du RN déclarait d'ailleurs dans Le Monde : «On va la voter, c'était notre proposition à la base». Jusqu'au bout, Macron applique les rêves de l'extrême droite. Comme si ce n'était pas assez scandaleux, le 7 juillet Laurent Nuñez a décidé de déclencher une procédure d'exception pour faire passer sa loi encore plus vite : l'article 44.3. Il s'agissait d'un «vote bloqué», qui empêchait les députés de discuter d'amendements à la loi. Et ainsi de la faire passer telle quelle, en urgence, quasiment sans débat, pour aller plus vite. Elle a donc été adoptée par les macronistes, LR et le RN.

Depuis, la pétition lancée par Issam El Khalfaoui, père d'un jeune homme assassiné par un policier à Marseille, avait eu un succès

immense. Des dizaines de collectifs de défense des droits de l'Homme, associations, syndicats de magistrats et d'avocats ont soutenu la pétition et dénoncé la loi. Le nombre colossal de signatures aurait dû permettre d'organiser un débat. Mais la commission des lois a donc voté dans la nuit, à 35 députés de droite et d'extrême droite contre 21 de gauche, pour un «classement». C'est-à-dire le rejet pur et simple de la pétition. Elle est désormais enterrée, et aucun recours n'est possible. C'est un coup de force et une humiliation pour les centaines de milliers de signataires.

Le 15 avril, le RN et les macronistes avaient aussi «classé» la pétition contre la Loi Yadan, criminalisant la cause palestinienne, malgré plus de 700.000 signatures. Ce qui avait, déjà, permis d'éviter un débat public à l'Assemblée.

Ce déni de démocratie est habituel en France. En juillet 2025, la pétition contre la Loi Duplomb avait recueilli 1.900.000 signataires. C'était un message clair et net contre l'agro-industrie, l'usage de pesticides, et pour une alimentation saine. Un mouvement soutenu par des scientifiques, des malades du cancer, des syndicats paysans, des écologistes... Malgré cela, non seulement le projet de loi n'avait pas été suspendu, mais il avait été imposé en urgence avec l'aide de l'extrême droite, juste avant les vacances parlementaires.

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard expliquait dans les médias que «beaucoup ignorent la réalité de ce qu'il y a dans ce texte», que «l'agriculture française est la plus vertueuse au monde» ou encore que «le gouvernement a le souci de protéger notre agriculture et notre capacité de production». Traduction : les français sont trop bêtes, ils n'ont rien compris, et les presque deux millions d'opposant·es sont des ignorant·es qui n'ont pas le droit d'être entendu·es.

En avril 2023, alors que des millions de manifestant·es étaient dans la rue contre la réforme des retraites, la gauche diffusait une pétition pour dissoudre la BRAV-M, cette unité de police ultra-violente qui sème la terreur à Paris, comme le moyen miraculeux de faire reculer la répression. Elle avait recueilli plus de 260.000 signatures. La commission des lois devait décider soit de débattre du texte, soit de classer la pétition. Cela a duré moins de 10

secondes : le rapporteur macroniste au Parlement avait estimé que cela visait à «décrédibiliser» la police. Le député Sacha Houlié a proposé le classement de la pétition. Ratifié à main levée immédiatement. Circulez, y'a rien à voir.

On le savait, et cela reste confirmé : non seulement les macronistes sont des autocrates, mais des pétitions, même signées par des millions de personnes sur un site gouvernemental avec authentification d'identité, sont jetées à la poubelle sans une hésitation. Et des lois impopulaires et injustes sont imposées sans aucun scrupule. Nos dirigeants ne connaissent que le passage en force, le mépris, le mensonge et la répression. Si vous manifestez par millions, ils vous répriment. Si vous faites une pétition : ils la déchirent en un clin d'œil. Si vous vous révoltez : ils vous mutilent. Et même quand vous faites gagner une coalition de gauche aux législatives, le président ignore le résultat et gouverne avec le RN.

Cette bourgeoisie radicalisée ne reculera que face à un rapport de force concret, massif et déterminé. Qu'il s'agisse de questions sociales, d'antirépression, de luttes écologistes ou anticolonialistes.